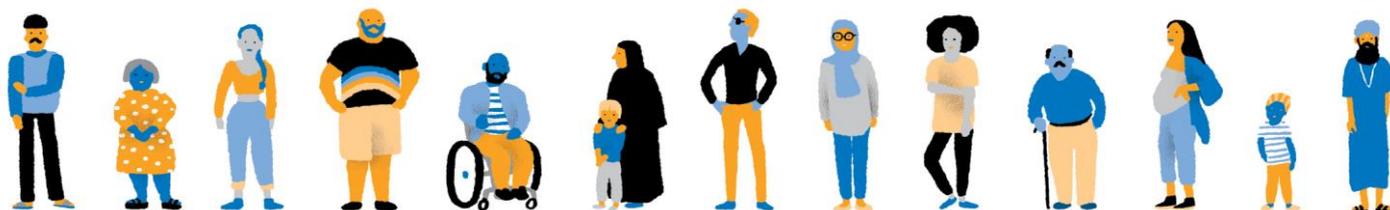




OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT

POUR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOUTENANT LES SURVIVANT-E-S DE LA TORTURE



Depuis 40 ans, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture accompagne les survivant-e-s sur le chemin de la réparation.

Le Fonds attribue des contributions volontaires aux organisations de la société civile qui fournissent des services sociaux, psychologiques, médicaux, juridiques et humanitaires aux personnes ayant survécu à la torture et aux membres de leur famille. En moyenne, le Fonds vient en aide à plus de 50 000 personnes chaque année.

PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Organisations candidates

- entités non gouvernementales (ex. : ONG, centres de réadaptation, fondations, associations de victimes, des hôpitaux, cliniques juridiques) qui disposent :
- expérience en matière de réhabilitation et réadaptation des victimes de torture et leurs familles
- au moins un an d'activité
- enregistrement légal et compte bancaire correspondant au nom de l'organisation

Méthodologie

- une approche centrée sur la victime démontrable
- une perspective de genre intégrée à toutes les étapes du projet
- l'aide est fournie aux bénéficiaires sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, un handicap ou toute autre situation.
- non éligibles : activités de plaidoyer, de sensibilisation ou de recherche

Cofinancement

- Le montant demandé ne doit pas dépasser les deux tiers du budget du projet*
- Des exceptions peuvent s'appliquer sous réserve d'une justification satisfaisante.*

Qu'est-ce que la torture ?

Le Fonds s'appuie sur la définition de l'[article 1](#) de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.



SUBVENTIONS ANNUELLES

Dates de soumission des demandes de financement

Du 15 janvier au 1er mars de chaque année

Dates de mise en œuvre des projets

Du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile suivante

ASSISTANCE DIRECTE



Montant de la subvention

Jusqu'à 50 000 \$ US pour les nouveaux candidats et 100 000 \$ US pour les bénéficiaires en cours

Projets éligibles

Services sociaux, psychologiques, médicaux, juridiques et humanitaires ou autres formes de services directs

Bénéficiaires éligibles

Victimes de la torture et membres de leurs familles

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS



Montant de la subvention

Jusqu'à 50 000 \$ US

Projets éligibles

Formations de développement des capacités contribuant à renforcer l'offre de soutien direct aux victimes de la torture

Eligible beneficiaries

Une formation doit être dispensée aux individus, organisations ou réseaux spécialisés qui apportent un soutien direct aux victimes de torture. Les subventions de renforcement des capacités peuvent être accordées à des organisations « en formation » (qui cherchent à accroître leurs propres capacités) ou « formatrices » (qui cherchent à accroître les capacités d'autres organisations).



SUBVENTIONS D'URGENCE

Dates de soumission des demandes de financement

Tout au long de l'année dans des circonstances exceptionnelles

Dates de mise en œuvre des projets

Jusqu'à 12 mois

Montant de la subvention

Jusqu'à 50 000 \$ US

Projets éligibles

Services sociaux, psychologiques, médicaux, juridiques et humanitaires ou autres formes de services directs

Bénéficiaires éligibles

Victimes de la torture et membres de leurs familles

Situation d'urgence

- (1) un changement soudain de circonstances (ex. : crise humanitaire ou des droits humains)
- (2) qui entraîne une augmentation extraordinaire du nombre et/ou des besoins des survivant-es de la torture
- (3) qui nécessitent une réponse immédiate.

Toutes les candidatures doivent être soumises en **anglais, français ou espagnol** via le système de demande de subventions en ligne du HCDH. Pour des informations plus détaillées sur le processus de candidature, voir « Comment faire une demande de subvention annuelle » et les autres sections sur :

<http://www.ohchr.org/fr/TortureFund>